

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 7 SEPTEMBRE 2022 À 15 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à la séance : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. François Claveau, maire de Saint-Bruno et M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Est absent à cette séance : M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

## 1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h 30.

Résolution 2022-09-2802

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2022
  - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2022
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2022
4. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 août 2022
  - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 août 2022
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 août 2022
5. Correspondance
  - 5.1 Réemploi<sup>+</sup> – Prix des collectivités durables 2022 de la FCM – Lauréat dans la catégorie des *matières résiduelles*
6. Lieux d'enfouissement technique (LET)
  - 6.1 Octroi de contrat – Transport et traitement des eaux usées au LET d'Hébertville-Station
  - 6.2 Octroi de mandat – Essai d'unité mobile – Pressoir à vis et pressoir rotatif au LET d'Hébertville-Station
  - 6.3 Autorisation – Chemin du LET d'Hébertville-Station – Accès et entretien hivernal
  - 6.4 Autorisation – Modification de la résolution numéro 2021-09-2607 – Services techniques pour le transport et traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station
  - 6.5 Octroi de mandat – Services professionnels en ingénierie – Remplacement de la torchère au LES et LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur
7. Plans d'opération
  - 7.1 Centre de tri
    - 7.1.1 Octroi de mandat – Services professionnels en architecture – Projet de modernisation du centre de tri de Roberval

- 7.2 Centres de transfert
  - 7.2.1 Octroi de contrat - Réfection du plancher au centre de transfert d'Alma
- 7.3 Plateformes de compostage
  - 7.3.1 Octroi de contrat - Transport et traitement d'eaux usées pour le centre de compostage d'Hébertville-Station
  - 7.3.2 Octroi de mandat – Installation de piézomètres – Plantation de saules au centre de compostage de Dolbeau-Mistassini
- 8. Ressources humaines
  - 8.1 Approbation de la liste des personnes engagées du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 7 septembre 2022
- 9. Communications, programmes et services
  - 9.1 Acceptation du budget trimestriel des communications de juillet à septembre 2022
- 10. Finances
  - 10.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de juin 2022
  - 10.2 Approbation de la liste des engagements du mois de juin 2022 du directeur général
  - 10.3 Approbation de la liste des engagements du mois de juin 2022 du directeur général adjoint
  - 10.4 Approbation de la liste des déboursés du mois de juillet 2022
  - 10.5 Approbation de la liste des engagements du mois de juillet 2022 du directeur général
  - 10.6 Approbation de la liste des engagements du mois de juillet 2022 du directeur général adjoint
- 11. Affaires nouvelles
  - 11.1
- 12. Période de questions pour les citoyens
- 13. Date et lieu de la prochaine assemblée (28 septembre à Alma)
- 14. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur André Guy;

RMR  
Régie des matières résiduelles

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES : St-Jean

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

### **3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JUILLET 2022**

Résolution 2022-09-2803

#### **3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JUILLET 2022**

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 6 juillet 2022.

Résolution 2022-09-2804

#### **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JUILLET 2022**

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 6 juillet 2022.

#### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2022

Résolution 2022-09-2805

##### 4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2022

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 août 2022.

Résolution 2022-09-2806

##### 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2022

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 août 2022.

#### 5. CORRESPONDANCE

##### 5.1 RÉEMPLOI<sup>+</sup> – PRIX DES COLLECTIVITÉS DURABLES 2022 DE LA FCM – LAURÉAT DANS LA CATÉGORIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce point est reporté.

Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean

#### 6. LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2022-09-2807

##### 6.1 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport et au traitement des eaux usées au LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres public et qu'une entreprise spécialisée dans ce domaine a déposé une soumission;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Sanidro inc.	22 330,44 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport et le traitement des eaux usées au LET d'Hébertville-Station à Sanidro inc. pour un montant de 22 330,44 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022 et 2023.

Résolution 2022-09-2808

**6.2 OCTROI DE MANDAT – ESSAI D'UNITÉ MOBILE – PRESSEUR À VIS ET PRESSEUR ROTATIF AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QU'afin de corriger la problématique de relargage des boues traitées dans le bassin d'accumulation d'eaux usées à l'usine de traitement au LET d'Hébertville-Station, la Régie désire installer une unité de déshydratation des boues;

ATTENDU QUE pour traiter les boues générées, deux technologies sont à l'étude;

ATTENDU QUE l'essai avec Industries Fournier a déjà été autorisé étant donné leurs faibles coûts faisant partie des autorisations de dépenses de la direction générale;

ATTENDU QUE des essais doivent être effectués pour chaque système, soit pour le presseur rotatif et pour la presse à vis;

ATTENDU QUE H2Flow a été invitée à soumettre un prix;

Entreprise	Tests mobiles
H2Flow	40 000 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'essai d'unité mobile à vis au LET d'Hébertville-Station à H2Flow pour un montant de 40 000 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

**6.3 AUTORISATION – CHEMIN DU LET D'HÉBERTVILLE-STATION – ACCÈS ET ENTRETIEN HIVERNAL**

Ce point est reporté.

Résolution 2022-09-2809

**6.4 AUTORISATION – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-2607 – SERVICES TECHNIQUES POUR LE TRANSPORT ET TRAITEMENT D'EAUX USÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE la Régie désire ajuster des sommes investies pour le transport et le traitement d'eaux usées de l'usine du LET d'Hébertville-Station pour le contrat octroyé, en septembre 2021, à Sanidro inc. (résolution n° 2021-09-2607);

ATTENDU QUE ce contrat comprend un volume de 300 m<sup>3</sup> pour un montant de 22 330,45 \$;

ATTENDU QU'au total, 1 555,49 m<sup>3</sup>, représentant un montant de 67 009,32 \$, d'eaux ont été traités pour le LET et 1 475,44 m<sup>3</sup>, représentant un montant de 63 784,15 \$, ont été vidangés pour le bassin du centre de compostage;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder à la modification de la résolution numéro 2021-09-2607 pour les services techniques en lien au transport et au traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station pour un montant de 130 794,19 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Résolution 2022-09-2810

**6.5 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –  
REPLACEMENT DE LA TORCHÈRE AU LES ET LET DE L'ASCENSION-DE-  
NOTRE-SEIGNEUR**

ATTENDU QUE les lieux d'enfouissement sanitaire (LES) et technique (LET) de l'Ascension-de-Notre-Seigneur brûlent les biogaz générés par l'enfouissement de déchets;

ATTENDU QUE certaines normes obligent la Régie à brûler les gaz en provenance du LET (REIMR, art. 32);

ATTENDU QUE la torchère en service n'est plus adéquate et commence à prendre de l'âge;

ATTENDU QUE la Régie désire faire l'acquisition d'une torchère à flamme invisible afin de pomper et brûler les biogaz générés par les deux lieux d'enfouissement de l'Ascension-de-Notre-Seigneur;

ATTENDU QUE la Régie désire démarrer, en collaboration avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, un projet de valorisation des biogaz au LES dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec (SPEDE);

ATTENDU QUE la Régie désire s'associer à une firme de professionnels en ingénierie, soit WSP;

ATTENDU QUE celle-ci connaît bien ces sites et a une bonne expérience dans ce type de projet;

ATTENDU QUE le coût du projet est de 102 941,72 \$ incluant les taxes applicables, et ce, avec la participation financière de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à la hauteur de 50 %;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels en ingénierie pour le remplacement de la torchère au LES et LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur à WSP pour un montant de 102 941,72 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site.

## **7. PLANS D'OPÉRATION**

### **7.1 CENTRE DE TRI**

Résolution 2022-09-2811

#### **7.1.1 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – PROJET DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de modernisation du centre de tri de Roberval, la Régie désire s'associer à une firme d'architectes pour la modification et l'aménagement du bureau d'accueil et de la salle des employés;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une firme spécialisée dans ce domaine, soit Ardoises Architecture de Roberval;

ATTENDU QUE celle-ci s'occupe de la conception préliminaire, des plans et devis définitifs ainsi que de la supervision des travaux;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels en architecture dans le cadre du projet de modernisation du centre de tri de Roberval à Ardoises Architecture pour un montant de 39 251,32 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour la modernisation du centre de tri.

### **7.2 CENTRES DE TRANSFERT**

Résolution 2022-09-2812

#### **7.2.1 OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DU PLANCHER AU CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA**

ATTENDU QUE la Régie désire faire réparer une partie (1 200 pi<sup>2</sup>) du plancher du centre de transfert d'Alma;

ATTENDU QUE celui-ci s'est détérioré au cours des dernières années;

ATTENDU QU'un arrêt complet des opérations est nécessaire pour ces travaux;

ATTENDU QU'une intervention rapide soit effectuée pour la sécurité des employés et des équipements;

ATTENDU QUE la Régie a demandé une évaluation des travaux à une entreprise, soit CTF Construction d'Alma;

1707

Entreprise	Coût (incluant les taxes applicables)
CTF Construction	32 279,35 \$

ATTENDU QUE cette somme soit remboursée par la compensation sur la collecte sélective;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la réfection du plancher au centre de transfert d'Alma à CTF Construction pour un montant de 32 279,35 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

### 7.3 PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Résolution 2022-09-2813

#### 7.3.1 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT ET TRAITEMENT D'EAUX USÉES POUR LE CENTRE DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU'afin de diminuer la quantité d'eau dans le bassin d'accumulation de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station, la Régie doit transporter 4 000 m<sup>3</sup> de ce liquide vers une terre agricole;

ATTENDU QUE les eaux usées soient utilisées en irrigation de fourrage;

ATTENDU QUE la Régie doit mandater une entreprise pour la fourniture d'équipements servant au transport et à l'épandage;

ATTENDU QUE deux entreprises spécialisées ont été invitées par la Régie afin de soumettre un prix;

Entreprise	Taux horaire	Nombre d'heures de camion prévues	Coût total estimé (incluant les taxes)
Ferme Mariemax	200,00 \$/heure	125	28 750,00 \$
Ferme Agrigesco	400,00 \$/heure	125	57 500,00\$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est la Ferme Mariemax de Saint-Bruno;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport et le traitement d'eaux usées pour le centre de compostage d'Hébertville-Station à la Ferme Mariemax pour un montant de 28 750,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Résolution 2022-09-2814

**7.3.2 OCTROI DE MANDAT – INSTALLATION DE PIÉZOMÈTRES – PLANTATION DE SAULES AU CENTRE DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI**

ATTENDU QUE dans le cadre du traitement des eaux de ruissellement de la plateforme de compostage du centre de Dolbeau-Mistassini, la Régie doit effectuer l'échantillonnage des eaux souterraines de la plantation de saules;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une firme spécialisée dans ce domaine, soit Gennen inc.;

ATTENDU QUE la demande inclut l'échantillonnage, l'analyse des sols, la construction des puits, les tubes, les soupapes et la mesure du niveau de l'eau;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Gennen inc.	16 573,28 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'installation de piézomètres pour la plantation de saules au centre de compostage de Dolbeau-Mistassini à Gennen inc. pour un montant de 16 573,28 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

**8. RESSOURCES HUMAINES** Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean

Résolution 2022-09-2815

**8.1 APPROBATION DE LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021 AU 7 SEPTEMBRE 2022**

ATTENDU QUE les opérations courantes nécessitent l'embauche de personnel;

**Titre du poste :** Valoriste

**Lieu de travail :** Écocentre d'Alma

**Statut :** Permanent saisonnier, temps plein

**Date d'embauche :** 2021-11-17 à temps partiel et 2022-04-10 à temps plein

**Durée :** Indéterminée

**Salaire :** 19,08 \$/h

**Candidate retenue :** Mme Claudia Simard

**Titre du poste :** Opérateur de machinerie lourde

**Lieu de travail :** Centre de compostage d'Hébertville-Station

**Statut :** Permanent saisonnier, temps plein

**Date d'embauche :** 2021-11-17

**Durée :** Indéterminée

**Salaire :** 22,90 \$/h

**Candidat retenu :** M. Alex Meilleur

1709

**Titre du poste :** Valoriste  
**Lieu de travail :** Écocentre de Roberval  
**Statut :** Permanent saisonnier, temps plein  
**Date d'embauche :** 2022-04-14  
**Durée :** Indéterminée  
**Salaire :** 19,08 \$/h  
**Candidat retenu :** M. Pierre-Gagnon Pilote

**Titre du poste :** Chef valoriste  
**Lieu de travail :** Écocentre d'Alma  
**Statut :** Temporaire (remplacement), temps plein  
**Date d'embauche :** 2022-04-11  
**Durée :** Indéterminée  
**Salaire :** 22,59 \$/h  
**Candidat retenu :** M. Steven Ferlatte

**Titre du poste :** Secrétaire  
**Lieu de travail :** Bureau administratif d'Alma  
**Statut :** Temporaire, temps partiel (10-20 h/sem.)  
**Date d'embauche :** 2022-06-13  
**Durée :** Indéterminée  
**Salaire :** 25,45 \$/h  
**Candidate retenue :** Mme Marie Vitel

**Titre du poste :** Valoriste  
**Lieu de travail :** Écocentre de Normandin  
**Statut :** Permanent saisonnier, temps partiel (10 à 20 h/sem.)  
**Date d'embauche :** 2022-06-17  
**Durée :** Indéterminée  
**Salaire :** 19,08 \$/h  
**Candidat retenu :** M. Sylvain Girard

**Titre du poste :** Valoriste  
**Lieu de travail :** Écocentre de Roberval  
**Statut :** Étudiant temporaire, temps partiel (remplacement vacances été)  
**Date d'embauche :** 2022-06-04  
**Durée :** Indéterminée  
**Salaire :** 19,08 \$/h  
**Candidat retenu :** M. Nolan Kurtis Cleary

**Titre du poste :** Valoriste volant  
**Lieu de travail :** Écocentres du nord  
**Statut :** Sur appel saisonnier, temps partiel  
**Date d'embauche :** 2022-06-13  
**Durée :** Indéterminée  
**Salaire :** 19,08 \$/h  
**Candidat retenu :** M. Pierre-Paul Savard

**Titre du poste :** Valoriste  
**Lieu de travail :** Écocentre d'Hébertville  
**Statut :** Temporaire, temps partiel (remplacement congé maladie)  
**Date d'embauche :** 2022-06-20  
**Durée :** Indéterminée  
**Salaire :** 19,08 \$/h  
**Candidat retenu :** M. Pierre-Yves Saucier

**Titre du poste :** Valoriste  
**Lieu de travail :** Écocentre de Roberval  
**Statut :** Permanent saisonnier, temps partiel (20 h/sem.)  
**Date d'embauche :** 2022-07-07  
**Durée :** Indéterminée  
**Salaire :** 19,08 \$/h  
**Candidat retenu :** M. Jean-Pierre Gagnon

**Titre du poste :** Trieur  
**Lieu de travail :** Centre de tri de Roberval  
**Statut :** Temporaire, temps plein (40 h/sem.)  
**Date d'embauche :** 2022-04-11  
**Durée :** Indéterminée  
**Salaire :** 19,08 \$/h  
**Candidate retenue :** Mme Paule Larouche

**Titre du poste :** Trieur  
**Lieu de travail :** Centre de tri de Roberval  
**Statut :** Temporaire, temps plein (40 h/sem.)  
**Date d'embauche :** 2022-07-04  
**Durée :** Indéterminée  
**Salaire :** 19,08 \$/h  
**Candidat retenu :** M. Nicolas St-Pierre

**Titre du poste :** Trieur  
**Lieu de travail :** Centre de tri de Roberval  
**Statut :** Temporaire, temps plein (40 h/sem.)  
**Date d'embauche :** 2022-07-04  
**Durée :** Indéterminée  
**Salaire :** 19,08 \$/h  
**Candidat retenu :** M. Dany Paré

**Titre du poste :** Opérateur DAB  
**Lieu de travail :** Site de traitement des boues (DAB) de Dolbeau-Mistassini  
**Statut :** Temporaire, temps partiel (0 à 20 h/sem.)  
**Date d'embauche :** 2022-06-27  
**Durée :** Indéterminée  
**Salaire :** 20,66 \$/h  
**Candidat retenu :** M. Marcel Paquet

**Titre du poste :** Préposée à l'entretien extérieur  
**Lieu de travail :** Site d'enfouissement d'Hébertville-Station  
**Statut :** Temporaire, temps partiel  
**Date d'embauche :** 2022-05-09  
**Durée :** 6 semaines  
**Salaire :** 17,48 \$/h  
**Candidate retenue :** Mme Renée-Claude Vachon

**Titre du poste :** Préposé à l'entretien extérieur  
**Lieu de travail :** Site d'enfouissement d'Hébertville-Station  
**Statut :** Temporaire, temps partiel  
**Date d'embauche :** 2022-06-21  
**Durée :** 3 semaines  
**Salaire :** 17,48 \$/h  
**Candidat retenu :** M. Sonny Champigny

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'approuver la liste des personnes engagées du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 7 septembre 2022.

## 9. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2022-09-2816

### 9.1 ACCEPTATION DU BUDGET TRIMESTRIEL DES COMMUNICATIONS DE JUILLET À SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QUE le budget trimestriel des communications pour les mois de juillet à septembre 2022 doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour l'administration au montant de 7 625 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour les opérations au montant de 1 250 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour la sensibilisation et l'éducation au montant de 88 625 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station (sommes prises dans le projet 2015-016) de 10 654 \$;

ATTENDU QUE les dépenses du comité des communications représentent une liste totalisant un montant final de 108 154 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES; matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean

D'accepter le budget trimestriel des communications pour les mois de juillet à septembre 2022 pour un montant total de 108 154 \$.

## 10. FINANCES

Résolution 2022-09-2817

### 10.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2022

#### SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

1er au 30 JUIN 2022				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE JUIN			1 038,02 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUIN	Chèques et paiements # 24 157 à 24 514		1 989 521,64 \$	p. 2 à 52
LISTE DES RETRAITS DE JUIN	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec de JUIN		48 194,01 \$	p. 53 et 54
Vias Desjardins	Frais de mai	2022-06-28	7 350,87 \$	p. 55
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de juin	2022-06-16	25 975,08 \$	
Télus	Cellulaires	2022-06-27	2 051,07 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET Ascension-de-Notre-Seigneur	2022-06-06	101,86 \$	
Bell Canada	Téléphone - Ecomcentre de Saint-Félicien	2022-06-14	117,22 \$	
9070-3184 Québec inc.	IC Cloud	2022-06-15	630,99 \$	
Hydro Québec	Électricité écomcentre et centre de transfert d'Alma	2022-06-03	1 432,29 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2022-06-06	2 021,30 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2022-06-06	11 540,45 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2022-06-08	555,57 \$	
Hydro Québec	Électricité écomcentre de Saint-Félicien	2022-06-15	127,07 \$	
Hydro Québec	Électricité écomcentre et centre de tri de Roberval	2022-06-27	3 332,47 \$	
Hydro Québec	Électricité LET Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2022-06-28	3 903,27 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 2 JUIN	Salaires période se terminant le 28 mai		76 209,84 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 8 JUIN	Salaires des élus de mai		3 927,85 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 9 JUIN	Salaires période se terminant le 4 juin		68 719,50 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 16 JUIN	Salaires période se terminant le 11 juin		87 697,48 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 23 JUIN	Salaires période se terminant le 18 juin		67 246,44 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 30 JUIN	Salaires période se terminant le 25 juin		75 049,97 \$	
RREMO PAYÉS LE 17 JUIN	Remise de mai		38 157,86 \$	
RREMO - CARRA PAYÉS LE 6 JUIN	Remise de mai		530,03 \$	
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE LE 20 JUIN	Remise de mai		3 822,96 \$	
FTQ PAYÉS LE 14 JUIN	Remise de mai		5 351,25 \$	
CSN PAYÉS LE 14 JUIN	Remise de mai		300,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 JUIN	Période du 1 <sup>er</sup> au 15 juin		93 793,12 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 30 JUIN	Période du 16 au 30 juin		131 523,94 \$	
			<b>2 730 774,14 \$</b>	
<b>Sommaire des dépenses approuvées</b>				
	Dépenses approuvées par le directeur général		18 234,62 \$	p. 56
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		232 118,08 \$	p. 57 à 63
	Dépenses approuvées par résolution		645 776,02 \$	p. 64

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de juin 2022 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 730 774,14 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

---

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2022-09-2818

**10.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JUIN 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 18 234,62 \$ pour le mois de juin 2022;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de juin 2022 du directeur général.

Résolution 2022-09-2819

Régie des matières résiduelles

**10.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JUIN 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de juin 2022 de 232 118,08 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de juin 2022 du directeur général adjoint.

Résolution 2022-09-2820

**10.4 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2022**

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 31 JUILLET 2022				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE JUILLET	Chèques et paiements # 24 515 à 24 756		150,00 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUILLET			2 676 950,82 \$	p. 2 à 34
LISTE DES RETRAITS DE JUILLET	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec de juillet		32 333,43 \$	p. 35
Visa Desjardins	Frais de juin	2022-07-28	3 607,59 \$	p. 36
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de juillet	2022-07-18	22 869,35 \$	
Télus	Cellulaires	2022-07-25	1 908,33 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET Ascension-de-Notre-Seigneur	2022-07-05	101,66 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2022-07-14	117,22 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2022-07-15	565,69 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2022-07-04	733,55 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2022-07-05	9 105,85 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2022-07-06	110,90 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2022-07-07	1 712,94 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2022-07-14	125,68 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2022-07-27	3 125,67 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2022-07-28	865,50 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2022-07-28	276,56 \$	
Hydro Québec	Électricité LET Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2022-07-28	2 836,80 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	2022-07-28	150,08 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2022-07-29	882,66 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 7 JUILLET	Salaires période se terminant le 2 juillet et élus de juin		78 997,06 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 14 JUILLET	Salaires période se terminant le 9 juillet		70 530,59 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 21 JUILLET	Salaires période se terminant le 16 juillet		67 127,51 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 28 JUILLET	Salaires période se terminant le 23 juillet		68 577,97 \$	
REMO PAYÉS LE 17 JUILLET	Remise de juin		49 155,44 \$	
REMO - CARRA PAYÉS LE 6 JUILLET	Remise de juin		530,03 \$	
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE LE 11 JUILLET	Remise de juin		4 781,90 \$	
FTQ PAYÉS LE 11 JUILLET	Remise de juin		7 293,00 \$	
CSN PAYÉS LE 11 JUILLET	Remise de juin		240,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 JUILLET	Période du 1er au 15 juillet		88 251,24 \$	
			<b>3 193 056,74 \$</b>	
<b>Sommaire des dépenses approuvées</b>				
	Dépenses approuvées par le directeur général		20 204,24 \$	p. 37
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		278 189,13 \$	p. 38 à 44
	Dépenses approuvées par résolution		68 696,62 \$	p. 45

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de juillet 2022 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 3 193 056,74 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean

Résolution 2022-09-2821

**10.5 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JUILLET 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 20 204,24 \$ pour le mois de juillet 2022;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de juillet 2022 du directeur général.

Résolution 2022-09-2822

**10.6 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JUILLET 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de juillet 2022 de 278 189,13 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de juillet 2022 du directeur général adjoint.

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

Résolution 2022-09-2823

### **11.1 AUTORISATION – ASSURANCE POUR LE LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE la Régie est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle depuis 2012;

ATTENDU QUE l'objet de cette mutuelle est l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

ATTENDU QUE le risque de feu, pour ce qui est des cellules d'enfouissement, doit être identifié sur le contrat d'assurance;

ATTENDU QUE la Régie doit ajouter l'assurance pour les cellules d'enfouissement et leurs contenus;

ATTENDU QUE pour la Régie, la valeur pour les cellules d'enfouissement et leurs contenus est de 13 397 905 \$;

ATTENDU QUE la Régie doit ajuster la couverture pour la perte de revenus et de frais de détournement supplémentaires;

ATTENDU QUE pour la Régie, la valeur pour la couverture pour la perte de revenus et de frais de détournement supplémentaires est de 4 407 668 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale de mandater la Mutuelle des municipalités du Québec afin d'assurer les cellules 3, 4 et 5 et leurs contenus pour une prime annuelle de 87 434 \$ ainsi que la perte de revenus et frais supplémentaires pour un montant annuel de 15 988 \$.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS**

Aucune question de la part des citoyens.

**13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 28 SEPTEMBRE 2022 À ALMA)**

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 28 septembre prochain à 15 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Alma.

Résolution 2022-09-2824

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sur proposition de madame Véronique Fortin, la séance est levée à 15 h 45.

\_\_\_\_\_  
Luc Simard, président

\_\_\_\_\_  
Guy Ouellet, directeur général

